



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Commune de
La Peyratte

L'an deux mil vingt, le Deux Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme MOUCHARD Béatrice, M. PELLETIER Ludovic, M. RAUX Samuel, M. HACHON William, Mme MULLER Corinne, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, Mme HORCHOLLE Romane, M. BOURDIN Jean-François

Excusée : Mme GANNE Charlène

Pouvoir : M. LAGAY David pouvoir à Mme RAMBAUD Isabelle
Mme PIED Maryline pouvoir à Mme MOUCHARD Béatrice

Secrétaire : M. FRANCOIS Xavier

Début de la séance à 20h32

Nombre total de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14 voix

Monsieur le Maire propose d'intégrer 2 points à l'ordre du jour :

- Remplacement d'un agent technique
- Avenant Restoria

Monsieur le Maire propose de retirer 1 point à l'ordre du jour :

- Vote des subventions 2020

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2020 :

Il est approuvé à la majorité de 14 voix POUR.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2020 :

Il est approuvé à la majorité de 13 voix POUR et 1 voix CONTRE.

DELIBERATIONS

1 – Procuration postale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec l'installation du nouveau Conseil Municipal, il faut revoir l'attribution des procurations pour la signature des courriers recommandés et autre.

Actuellement Mme Bertin Laetitia, Mme Prunier Cécile, Mme Pepin Sabine, M Raux Samuel et M Guérin Jean-Claude.

Monsieur le Maire propose de supprimer les procurations pour Mme Bertin Laetitia, Mme Prunier Cécile et Mr Raux Samuel.

Monsieur le Maire propose de renouveler les procurations pour Mme Pepin Sabine et M Guérin Jean-Claude.

Monsieur le Maire propose de donner procuration à Mme Robert Patricia, M François Xavier, Mme Rambaud Isabelle et Mme Mouchard Béatrice.

Pour pouvoir mettre en place toutes ces modifications, nous devons délibérer pour donner notre accord.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- de supprimer les procurations pour Mme Bertin Laetitia, Mme Prunier Cécile et Mr Raux Samuel,
- de renouveler les procurations pour Mme Pepin Sabine et M Guérin Jean-Claude,
- de donner procuration à Mme Robert Patricia, M François Xavier et Mme Rambaud Isabelle, Mme Mouchard Béatrice.

2 – Liste de proposition des personnes pour la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission communale des impôts direct doit être renouveler suite aux élections municipales 2020.

Cette commission est composée :

- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La commission donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

PROPOSITION LISTE DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Commune moins de 2000 habitants 24 propositions

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Proposition de listes des commissaires pour la commission communale des impots directs

liste titulaires

SACHE Jacky
BIRONNEAU Jean-Michel
JOUANNEAU Jean-Jacques
SAVARY Philippe
ARRIGNON Serge
BEAUCHAMP Claude (extérieur)
AYRAULT Yannick
BOUILLE Joel
SENE Didier
HYPPOLITE Annie
JAULIN Patrice
BILLON Michel

suppléants

BICHOT Jean-Marie
GIROIRE Francis
JAULIN Jean-Pierre
JUREL Alain
MOREAUI Bernard (Valiniere)
SIMON Lionel (extérieur)
PELLETIER Jean-Marie
BERNELAS Robert
CAILLEAU Gerard
BOUTINEAU Nicole
GABARD Gilles
BONNEAU Audrey

Interlocuteur de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
M. Le Maire	GUÉRIN	Jean-Claude	mairie@lapeyratte.fr	05.49.64.16.10
Secrétaire	PEPIN	Sabine	Sabine.pepin@lapeyratte.fr	05.49.64.16.10

LIONEL SIMON EN COMMISSAIRE EXTERIEUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de proposer la liste ci-dessus présentée à la direction des finances publiques.

3 – Appel d'offres de la 1^{ère} tranche de l'Eglise Notre Dame

Le marché de l'appel d'offres relatif à la restauration extérieure de l'Eglise Notre Dame a été clôturé le jeudi 14 janvier 2020.

Le lundi 15 juin 2020 la commission « marché public » s'est réunie pour l'ouverture des plis de cet appel d'offres et analyser les offres reçues.

Sur le lot 1 Maçonnerie / Pierre de taille 4 entreprises ont répondu.

- * Hory Chauvelain pour 448 969,90 €
- * Dagad pour 449 530,14 €
- * Somebat pour 480 149,51 €
- * Bati Sèvre pour 522 852,15 €

L'entreprise retenue est Somebat pour 480 149,51 €.

Sur le lot 2 Charpente / Menuiserie 2 entreprises ont répondu.

- * Asselin pour 236 915,84 €
- * Cruard pour 221 073,40 €

L'entreprise retenue est Asselin pour 236 915,84 €.

Sur le lot 3 Couverture 2 entreprises ont répondu.

- * Bati Sèvre pour 109 678,79 €
- * Gautier Sas pour 144 424,28 €

L'entreprise retenue est Gautier Sas pour 144 424,28 €.

Sur le lot 4 Vitraux d'art 4 entreprises ont répondu.

- * EURL Verrier d'art Eric Boucher pour 38 632,20 €
- * JF Bordenage SARL l'art du vitrail pour 39 856,00 €
- * Atelier Verre Jade pour 30 223,75 €
- * EURL Vitraux Dupuy pour 18 598,80 €

L'entreprise retenue est Atelier Verre Jade pour 30 223,75 €.

Arrivée de Monsieur David LAGAYE à 21h00

Sur le lot 5 Peintures Murales 1 entreprise a répondu.

- * SAS Atelier Moulinier pour 10 894,40 €

L'entreprise retenue est SAS Atelier Moulinier pour 10 984,40 €.

Le cout total de ce marché est de 902 607,78 € et regroupe la tranche ferme qui concerne l'extérieur du clocher et bras du transept, la tranche optionnelle 1 qui concerne l'extérieur de la nef et la salle campanaire et la tranche optionnelle 2 qui concerne l'extérieur du chœur, la chapelle nord, la sacristie et l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour le marché de la 1^{ère} tranche de l'Eglise Notre Dame :

- le lot 1 Maçonnerie / Pierre de taille, l'entreprise Somebat pour 480 149,51 €
- lot 2 Charpente / Menuiserie, l'entreprise Asselin pour 236 915,84 €.
- lot 3 Couverture l'entreprise Gautier Sas pour 144 424,28 €.
- lot 4 Vitraux d'art l'entreprise Atelier Verre Jade pour 30 223,75 €.
- lot 5 Peintures Murales l'entreprise SAS Atelier Moulinier pour 10 984,40 €.

4 – Décision modificative

Lors du vote du budget 2020, une prévision budgétaire en dépense de fonctionnement été inscrite sur un compte de cession 675 pour 37 687,36 €.

Hors le montant de 37 687,36 € a été inscrit au compte 675 du chapitre 042 alors qu'il devrait être inscrit au compte 675 du chapitre 67.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'établir une décision modificative comme suit :

Décision n°1/2020 : Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES
042 – Opération d'ordre de transferts entre section	
675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 37 687,36
67 – Charges exceptionnelles	
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 37 687,36

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable à cette décision modificative

5 – Devis pour la délivrance de données cadastrales

A la demande la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, une commande de fichiers fonciers relative à la liste des locaux d'habitation bâtis classés en catégorie 7 et 8 a été faite auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les catégories 7 et 8 correspond à des habitations qui sont considérées comme insalubre ou taudis. Cependant, certaines habitations ont subi des rénovations qui n'ont pas été déclarées. Cette liste va servir à revoir la valeur locative de chaque propriété pour le calcul de l'impôt foncier.

Afin d'obtenir la liste de la catégorie 7, un devis de 644 € a été établi à la commune par la DGFIP. Pour la liste de la catégorie 8, la DGFIP propose de nous la délivrer gratuitement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'acceptation ou non de ce devis.

Après en avoir délibéré, par 8 voix CONTRE, 4 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal décide de ne pas accepter le devis de 644 € proposé.

6 – Redevance 2020 de l'EHPAD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir le montant de la redevance annuelle pour l'année 2020. Pour mémoire, le montant de la redevance annuelle n'a pas évolué depuis 2016 et s'élève à 111 410 €. Le montant de la redevance annuelle est payable trimestriellement soit 27 852,50 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle de 111 410 € soit 27 852,50 € par trimestre.

7 – Dispositif argent de poche

Monsieur le Maire informe le renouvellement de la convention du dispositif intitulé « argent de poche ».

Pour rappel ce projet vise à permettre à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an (20 en juillet et août et 10 sur les autres périodes) au sein des services communaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du renouvellement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 90 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de la sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Actuellement, 2 jeunes ont déposé leur candidature, 1 sur la commune de La Peyratte et 1 sur la commune de Lhoumois.

Normalement, cette proposition d'argent de poche est essentiellement proposée à des jeunes habitant sur la commune.

La commune de Lhoumois dit qu'elle ne peut pas recevoir le jeune de sa commune, donc a proposé sa candidature à la commune de La Peyratte.

Voir avec la commune de Lhoumois si elle prend en charge le paiement des heures effectuées sur notre commune au jeune de sa commune.

Après discussion, le jeune sur la commune de Lhoumois sera pris en charge par un élu sur sa commune ainsi que la gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour renouveler la convention pour cette année 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8 – Remplacement d'un agent technique

Notre agent de maîtrise a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre 2020.

Un poste au grade d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal ou agent de maîtrise pour pourvoir au remplacement de notre agent de maîtrise a été ouvert le 21 novembre 2019. Ce poste de responsable a été ouvert sur plusieurs grades avec la clause que les candidats devaient posséder les diplômes nécessaires pour pouvoir passer le concours d'« Agent de Maîtrise ».

La sélection des candidats prévue en février 2020 a dû être repoussée suite au COVID19.

Le 17 juin dernier, 3 candidats ont été reçus pour un entretien.

9- Avenant RESTORIA

La cuisine centrale de la commune de La Peyratte est approvisionnée par RESTORIA notre prestataire. Suite au COVID19, la cuisine centrale effectue des repas essentiellement pour le portage de repas en liaison froide du 16 mars au 8 mai 2020 puisque les écoles sont fermées.

Normalement environ 1320 repas par mois sont confectionnés pour les écoles et 400 repas sont confectionnés pour le portage de repas.

La part des frais fixe calculée sur l'ensemble des repas réalisés a dû être recalculé sur cette période de COVID19.

Un avenant a été proposé par Restoria à la commune de La Peyratte.

Suite à une réunion, l'avenant sera rectifié et s'établira comme suit :

- 1^{er} avenant avec la fixation des frais fixe pour

* la période du 16 mars au 31 mars pour un montant de 188,70 €,

* la période du 1^{er} avril au 30 avril pour un montant de 169,83 €,

* la période du 1^{er} mai au 11 mai pour un montant de 72,32 €,

* la période du 12 mai au 19 juin pour un montant de 1,20 € par repas + 96,00 € par jour.

- 2^{ème} avenant pour une prolongation du contrat du 01/09/2020 au 01/12/2020 en attendant le lancement du marché public.

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 avenants de Restoria.

COMMISSION VOIRIE

Une réunion a eu lieu le 18 juin.

La commission demande au SDIS d'approuver par un rapport ce qui s'est dit sur chaque lieu d'installation d'une bâche incendie avant le lancement des travaux.

Une réunion avec l'expert de l'assurance et les entreprises a eu lieu le 21 juillet aux vestiaires suite au problème d'humidité qui persiste.

Une réunion avec la responsable assainissement du SMEG a eu lieu au mille club pour la reprise de l'assainissement par l'entreprise Bonneau.

COMMISSION COMMUNICATION

Une réunion a eu lieu le 23 juin.

La commission a travaillé sur la préparation du prochain bulletin municipal pour une sortie courant octobre.

Le site internet sera abordé sur une prochaine réunion.

Un travail a été commencé sur la mise en place des moyens de communication entre les conseillers.

COMMISSION ANIMATION

Une réunion a eu lieu le 30 juin.

Un état des lieux a été effectué sur les activités associatives en place sur la commune.

Une rencontre est programmée avec chaque Président d'association pour mettre en place une animation à l'automne.

COMMISSION CIMETIERE

Une réunion a eu lieu le 30 juin.

Un état des lieux du cimetière a été effectué avec l'agent technique responsable du cimetière. Ensuite, une visualisation de l'utilisation du logiciel a été effectué avec l'agent administratif responsable. Le règlement intérieur du cimetière est à revoir. Remerciements à tous les agents techniques car le cimetière est très propre.

COMMISSION SOLIDARITE

Une réunion a eu lieu le 29 juin.
Révision de la liste des personnes intégrés au plan canicule.
Le plan canicule va être remis en place.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Un courrier de l'association Notre Dame du Sacré Cœur est arrivé en Mairie et propose de mettre en vente le terrain de sport et de jeux anciennement utilisé par l'école Notre Dame du Sacré Cœur. Celui-ci est situé au 17 rue des 4 vents et donne également accès sur la rue de la touche, il a une surface totale de 64,69 ares. Ce terrain possède un bâtiment de pièces modulables de 26,42 m x 7,96 m. Cette offre sera proposée à la Commission voirie.

2- Un administré a fait part dans un mail reçu en mairie de son mécontentement de ne pas pouvoir faire appel à la concurrence concernant la fourniture d'électricité. Une liste des fournisseurs d'électricité qui sont regroupés avec GEREDIS lui a été fournie.

3- Une demande auprès de notre Assureur GROUPAMA a été faite pour connaître les utilisateurs autorisés à conduire les véhicules appartenant à la commune. Tous les conseillers et les agents sont assurés pour utiliser ces véhicules.

4- Une demande par mail de la MAS a été reçue en mairie pour effectuer une formation SST le 30/09 et 01/10/2020 à la salle du Conseil municipal avec utilisation du vidéo projecteur. Une réponse va être faite en proposant la salle des associations, mais celle-ci ne possède pas de vidéo projecteur.

5- Avec le COVID 19, des protocoles ont été mis en place par l'Etat. De ce fait, la capacité de recevoir la population dans les salles a été divisée par 2.

Soit 75 personnes autorisées au lieu de 150 personnes dans la salle des fêtes, 40 personnes autorisées au lieu de 80 personnes dans le mille club et 35 personnes autorisées au lieu de 70 personnes dans la salle des associations.

Ces recommandations sont applicables jusqu'à nouvel ordre.

6- Comment mieux établir la communication entre les adjoints et les conseillers. Les conseillers souhaite avoir une synthèse de chaque commission et de chaque réunion d'adjoints.

7- Comment mieux établir la communication entre les conseillers et la population. Un trombinoscope des élus peut être mis en ligne sur le site internet de la commune.

8- Une demande d'aménagement du rond-point sur la nationale par la commune a été faite par un conseiller. Ceci n'est pas possible, le rond-point se situant sur une nationale et non une route communale et celui-ci est géré par la DIRCO.

9- Un adjoint informe l'assemblée que le Docteur ARCOURT du cabinet médical met à disposition son bureau le mardi matin à la diététicienne Mme PAILLET Emilie dans l'attente d'intégrer la Maison de santé.

10- Le contrat de la secrétaire générale se terminant le 30 juin a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2020 à 3 jours semaine et à partir du 1^{er} janvier 2021 sera reconduit à temps complet soit 35h00.

11- Le contrat de l'agent technique des espaces verts se terminant le 31 mai a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2020. Ensuite le Conseil devra se positionner sur le statut de l'agent.

12- A la demande de la Directrice de l'école maternelle, une information sera diffusée dans les journaux pour que les parents viennent inscrire leurs enfants pour la rentrée 2020-2021.

13- Un adjoint informe l'assemblée que l'ADM va mettre en place un programme de formation pour les élus sur le 2^{ème} semestre 2020 à Parthenay. Sinon, il est possible d'organiser une session sur la commune.

10- Un décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation a été distribué aux conseillers pour mettre en place les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs Le vendredi 10 juillet 2020. L'élection aura lieu à 12h30.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

FIN DE SEANCE A

Mairie de la Peyratte - 12 place des marrionniers 79200 La Peyratte
Tel : 05 49 64 16 10 / Fax : 05 49 64 42 29

Email : mairie@lapeyratte.fr
Site Internet : <http://www.lapeyratte.fr>